

REUNION DU C ONSEIL MUNICIPAL
DU 03 SEPTEMBRE 2015

Le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M FONVERNE Jean-Marc

Etaient présents : MM FONVERNE, POHU, LANDRY, BRESSON, MMES BUCH, DELHAU, BOUSSARD, M RABANY, Mme POISSONNET, Mme BALLARD

Absent excusés M QUINET pouvoir à M FONVERNE

Secrétaire de séance : Mme BUCH

CORRESPONDANT DEFENSE : Le conseil Municipal désigne M BRESSON Christophe comme correspondant défense de la commune.

ACQUISITIONS D'IMMEUBLE

le conseil municipal à l'unanimité décide de se porter acquereur avec la communauté de communes du sud nivernais de 2 immeuble rue des deux ponts et rue d'Ozon ,

Les prix d'acquisitions des deux bâtiments sont les suivants :

Rue des 2 ponts : 35 000 €

Rue d'Ozon : 103 000€

Les participations financières de chacun se répartissent comme suit :

Communauté de communes SUD NIVERNAIS : 79 598 €

Commune de LUCENAY LES AIX : 58 402 €

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS

Le conseil Municipal a approuvé la modification de tarifs du centre de loisirs à compter du 1^{er} septembre 2015.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire donne lecture du courrier de Mme Boutin concernant la vitesse excessive route de Dornes. La DDT a été sollicitée afin de mesurer la vitesse de véhicules sur cette route.

M Vernet a demandé l'accord de la commune pour partager les frais de réfection du mur mitoyen avec la boucherie.

Pour information il existe 4 licences enregistrées sur la commune 2 licences IV, 1 licence II et la licence boissons à emporter.

Les devis pour la réfection des ponts est en cours.

La convention avec les associations est bientôt finalisée

M Pohu informe que la commune a obtenu de la CAF des subventions pour les activités liées au centre de loisirs pour du matériel sportif. Les devis sont à actualisés.

Mme Delhau propose aux conseillers d'organiser une journée civique pour le nettoyage de nos panneaux de signalisation.

L'installation des nouveaux défibrillateurs est en cours, il faut encore aménager un système de sécurité.

Le dossier d'accessibilité des bâtiments de la commune sera transmis aux dates prévues à la préfecture.

Fin de séance à 19h45